



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 octobre 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 septembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 octobre 2000

**Appel d'offres ouvert pour la fourniture de produits de traitement
pour l'usine des eaux du Vivier Lot n°1-Alcool éthylique**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques
LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc
DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine
LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M.
Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Jacques
VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.
M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET,
Mme Catherine REYSSAT

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 29 mai dernier, le Conseil a autorisé le lancement d'un appel d'offres pour la fourniture de produits pour l'usine de traitement des eaux du Vivier.

L'appel d'offres comprenait 2 lots :

lot n°1 - alcool éthylique

lot n°2 - acide phosphorique et hypochlorite de sodium

Le marché était prévu pour une année, sur la base de prix fermes.

La CAO a attribué le lot n°2 le 11 août dernier.

En revanche, l'appel d'offres a été déclaré infructueux pour le lot n°1, en l'absence d'offre conforme au cahier des charges.

Il apparaît que les professionnels du secteur ne sont pas en mesure de s'engager sur des prix fermes pour ce produit ; son prix de base à la production fluctuant en cours d'année.

La réflexion engagée pour relancer la consultation sur la base de prix ajustables a abouti à un constat d'impasse : il n'existe aucune référence objective sur laquelle indexer l'évolution du prix.

Il est dès lors proposé de relancer un appel d'offres en vue de conclure avec plusieurs entreprises des marchés portant sur la fourniture de ce produit, conformément au dispositif dit "de multi attribution" introduit au Code des Marchés Publics par le décret n°99-331 du 29 avril 1999.

Ce texte autorise la passation de plusieurs marchés à bons de commande portant sur le même objet, avec remise en compétition lors de chaque commande, dans quelques cas très précis et notamment "lorsque le rend nécessaire la forte volatilité des prix des produits".

3 titulaires au maximum seront retenus lors de l'appel d'offres, sur la base de leur capacité technique à répondre au besoin.

Ils seront tous remis en compétition à l'occasion de chaque commande, sur le critère du prix. La remise de leurs offres sera organisée de façon à garantir la confidentialité des réponses et c'est la Commission d'Appel d'Offres qui choisira l'attributaire de chaque bon de commande.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le DCE
- Autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à lancer l'Appel d'Offres et à signer les marchés à intervenir.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC